

Article publié lundi 22 novembre 2021

# Vade-mecum à l'usage des bibliothèques de Dépôt légal imprimeur

Fruit d'un travail collaboratif entre la BnF et les bibliothèques de dépôt légal imprimeur (BDLI) d'Angers, Lyon, Marseille et Nancy, ce document de référence a pour ambition d'accompagner les BDLI dans l'appropriation de nouvelles pratiques et processus métier.

## Les bibliothèque de dépôt légal imprimeur (BDLI)

Alors que la Bibliothèque nationale de France conserve les documents déposés par les éditeurs (livres, revues, presse, cartes, sons, vidéos, etc.), les BDLI collectent, traitent, communiquent au public et conservent les documents imprimés dans chaque région, avec le soutien financier de la BnF (1,2 M de subventions annuellement).

Vingt-six bibliothèques, situées dans les capitales régionales et liées à la BnF par convention, ont le statut de « Bibliothèque de dépôt légal imprimeur » (BDLI) :

- 20 bibliothèques municipales et communautaires ;
- 3 archives départementales (Martinique, Guadeloupe, Guyane);
- 1 bibliothèque départementale (La Réunion) ;
- 1 établissement public territorial (Nouméa);
- la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

### Accéder à l'annuaire des BDLI (nouvel onglet).

### Le vade-mecum

Fruit d'un travail collaboratif entre la BnF et les BDLI d'Angers, Lyon, Marseille et Nancy, ce document de référence a pour ambition d'accompagner les BDLI dans l'appropriation de nouvelles pratiques et processus métier mis au jour suite à l'entrée en vigueur du décret n°2020-195 du 4 mars 2020 (actualisation de la partie réglementaire du Livre III du Code du patrimoine). Conçu de fiches pratiques de manière à être le plus opérationnel et à faciliter l'exercice des missions de dépôt légal des BDLI, il a vocation à constituer l'outil de référence méthodologique en matière de réglementation et de gestion des exemplaires identifiés de dépôt légal, collectés et conservés par les bibliothèques dépositaires en région.

# Le groupe de travail

Ce vade-mecum est le fruit d'une réflexion et d'une rédaction collective, élaboré dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni de manière hebdomadaire du 10 mars au 15 juin 2021. Il était constitué par :

- des représentants de la Bibliothèque nationale de France : Arnaud Dhermy et Valérie Louison-Oudot,
- des représentants de bibliothèques dépositaires du dépôt légal imprimeur : France Gautier (Angers) ; Alain Caraco et Isabelle Caron (Lyon) ; Sophie Astier et Laurence Duffès (Marseille) ; Claire Haquet et Lucie Behr (Nancy).

Accéder au vade-mecum à l'usage des bibliothèques de Dépôt légal imprimeur (nouvel onglet).

Source : site de la Bibliothèque nationale de France (nouvel onglet).

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24

https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/vade-mecum-a-l-usage-des-bibliotheques-de-depot-legal-imprimeur